

Article 21 du Règlement

Portant sur le monde un regard d'une rare acuité, explorant un univers complexe, parfois humoristique, parfois tragique, Claude Jutra a su conserver dans ce regard quelque chose de la pureté de l'enfance. Marqué par sa formation de médecin, grand technicien du septième art, scénariste, comédien, mais avant tout metteur en scène, Claude Jutra a puissamment contribué à l'éclosion et au développement de notre cinéma québécois et canadien. Cette oeuvre s'est élaborée dans un milieu social et artistique fécond, soit le Québec de sa jeunesse et de son âge mûr.

Ses nombreux courts et longs métrages témoignent de son grand talent. Ils témoignent aussi de son inspiration indissociable de ses origines et de son expérience canadiennes-françaises et québécoises. Je pense à des oeuvres aussi variées dans leur fond et dans leur forme que *Il était une chaise*, un film expérimental réalisé avec Norman McLaren; *A tout prendre*, un film tout à fait nouvelle vague; *Kamouraska* et *Mon oncle Antoine*, profondément ancrés au Québec et, tout récemment encore, *La dame en couleurs*, revenant au monde de l'enfance.

Je me joins donc à tous les Canadiens et Canadiennes, monsieur le Président, pour rendre un dernier hommage à ce grand disparu du cinéma québécois: Claude Jutra.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LE RAPPORT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, nous reconnaissons aujourd'hui la douleur, les souffrances, la mort et les maladies auxquels sont exposés les Canadiens et les Canadiennes à leur travail.

Or, le secteur de la pêche est le plus éprouvé. C'est presque chose courante d'apprendre comme ce fut le cas pendant la fin de la semaine dernière, que des bateaux de pêche se sont perdus corps et biens en mer avec leur équipage.

Le rapport Gray sur la santé et la sécurité au travail dans le secteur de la pêche en Colombie-britannique souligne trois exigences fondamentales pour établir un programme de sécurité et de santé au travail: (1) une main-d'oeuvre formée et bien informée; (2) une usine et un équipement sans danger; et (3) des règlements compréhensibles et faciles à appliquer.

Le rapport Gray signale des problèmes dans ces trois domaines et recommande une formation obligatoire débouchant sur un certificat d'aptitude pour les pêcheurs, l'inspection obligatoire de tous les bateaux de pêche et la mise en place de règles de sécurité appropriées.

Je demande au gouvernement d'intervenir dès maintenant, avant que d'autres pêcheurs ne perdent la vie, pour faire appliquer les recommandations du rapport Gray, afin d'assurer la mise en oeuvre du meilleur programme possible de sécurité des bateaux de pêche.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DISCUSSIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LE JAPON

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, les efforts concentrés déployés par le gouvernement du Canada pour élargir nos débouchés commerciaux à l'étranger continuent de porter fruit.

Dimanche dernier, une importante réunion de trois jours au Japon a pris fin et s'est soldée par des résultats positifs pour le Canada.

La ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) s'est entretenue avec un certain nombre de personnalités clés à Kashiokijima au sujet des questions importantes de la vente de bois et de charbon au Japon et de la grave question des subventions agricoles étrangères qui tourmente en ce moment notre secteur agricole.

Le Japon envisage sérieusement de modifier son code du bâtiment de façon à permettre et à promouvoir l'utilisation de bois canadien dans la construction de tours d'habitation. De tels changements favoriseraient énormément la vente de notre bois au Japon.

Le ministère du Commerce extérieur, sous la direction dynamique et compétente de sa ministre, continue à faire de grands progrès pour ce qui est de diversifier nos échanges avec l'étranger qui sont essentiels au bien-être économique de notre nation.

Les députés qui critiquent les visites à l'étranger le font par ignorance ou parce qu'ils pensent en retirer des avantages politiques.

Au lieu de rester dans leur famille pour le congé de Pâques, nos représentants commerciaux se sont rendus à l'étranger pour s'occuper des affaires de l'État, de la plus haute importance, et méritent toutes nos félicitations pour les résultats de leur labeur.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME ENTREPRISE ATLANTIQUE

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE REFUS DE SOUTENIR LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ CALAGRO

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard, particulièrement ceux du comté de Prince, sont furieux que le gouvernement fédéral refuse de soutenir le projet de serre de la société Calagro.

Calagro avait fait une demande de réduction d'intérêts et de garanties de prêts en vertu du Programme Entreprise Atlantique.

Le gouvernement a parlé de création d'emplois quand il a annoncé ce programme en février 1986. Le projet de Calagro aurait employé environ 300 personnes pendant la construction et le fonctionnement de l'usine aurait exigé un personnel de 150. Les retombées sur l'économie locale auraient aussi entraîné la création d'autres emplois.